

INFORMATION DE CONTACT EN CAS DE QUESTIONS AU SUJET DE L'INTEGRATION DES PETITS RISQUES POUR LES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

1. Questions des dispensateurs de soins concernant

- la tarification et la facturation en régime tiers payant par les dispensateurs de soins individuels

E-mail :

- actua@inami.fgov.be

Téléphone :

- Tél. : 02/739 71 11 (centrale)

- la délivrance de médicaments en pharmacie ouverte au public

E-mail :

- infodeskpharma@inami.fgov.be

Téléphone :

- Tél. 02/739 71 11 (centrale)

- la tarification et le régime du tiers payant en milieu hospitalier, maisons de repos, MSP, HP, centres de rééducation

E-mail :

- **e-mail**
- Hôpitaux généraux: hospit@inami.fgov.be
- Hôpitaux psychiatriques, MSP, HP: psy@inami.fgov.be
- MRPA + MRS + CSJ : rob.rvt@inami.fgov.be
- Centres de rééducation: revalidatie@inami.fgov.be

Téléphone :

- Tél. 02/739 71 11 (centrale)

2. Questions des travailleurs indépendants concernant

- le remboursement de petits risques, les vignettes à apposer, la carte SIS, l'intervention majorée (anciennement VIPO), Omnio, le MAF, le maintien de l'autorisation concernant les médicaments, etc.

- Contacter sa mutualité : voir éventuellement la liste sur le site de l'INAMI: www.inami.be
Rubrique Assurés sociaux -> Mutualités

- la modification des cotisations dans le cadre du statut social

- Contacter sa caisse d'assurances sociales
- SPF Sécurité sociale, directeur Travaillleurs indépendants:
 - E-mail : ZelfIndep@minsoc.fed.be
 - tél: 02/528.64.50
 - fax : 02/528.69.77

- l'assurance libre 'petits risques'

- Contacter son assureur: soit sa mutualité, soit une compagnie d'assurances privée.